

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 19 SEPTEMBRE 2024 - MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-204-09-18	Délibération du BUREAU	Groupe n°1949	SENE
229.	N° BU-2023-07-10	Opération n°111903100	Locaux Participatif
Modifie la décision n°135			
DE-2023-12-19			

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 10 juillet 2023, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers un **emprunt**, pour un montant total de **282 881 €**, souscrits auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 1 emprunt conventionné, souscrit auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt PSPL	
Montant du prêt	282 881 €	
Durée du	SANS	
préfinancement		
Durée de	40 ans	
l'amortissement		
dont durée du différé	néant	
d'amortiss ^t		
Périodicité des	annuelle	
échéances		
Index	livret A	
Taux d'intérêt	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de	
actuariel annuel	130 points de base	
Révision du taux	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la	
d'intérêt à chaque	variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être	
échéance	inférieur à 0%)	
Typologie GISSLER		
Profil	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts	
d'amortissement	calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est	
	stockée sous forme d'intérêts différés	
Modalité de révision	double révisabilité	
Taux de progressivité	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en	
des échéances	fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	
	progressivité puisse être inférieur à 0%)	
Date d'effet du	Mars 2024	
contrat de prêt		
Date de 1ère échéance	Avril 2025	
Garanties	100 % COMMUNE DE SENE	

Fait à Vannes, le 19 septembre 2024

Certifiée exécutoire

